

Nos réf. : MC/SA/SD 07-17 bureau des
assemblées

Mesdames et Messieurs les membres
du conseil municipal

Objet : Report de la séance du conseil
municipal du 6 juillet 2017 -
complément d'ordre du jour

À Dieppe, le 3 juillet 2017

Cher(e) collègue,

Vous avez reçu le 29 juin dernier le dossier préparatoire pour la séance du conseil municipal initialement fixée le 6 juillet 2017. Cette séance est annulée et reportée **au LUNDI 10 JUILLET 2017 à 18 heures**, à l'Hôtel de ville (salle du conseil - 2^{ème} étage)

Seront examinées lors de cette réunion, outre les délibérations inscrites à l'ordre du jour initial, quatre points supplémentaires :

Point 49 – **Domaines divers** - mise en œuvre des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT – définition des attributions déléguées par le conseil municipal au maire,

Point 50 – **Urbanisme** - mise en œuvre des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT – définition des attributions déléguées par le conseil municipal au maire,

Point 51 – **Finances : emprunts et lignes de trésorerie** - mise en œuvre des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT – définition des attributions déléguées par le conseil municipal au maire

Point 52 – Centre Hospitalier de Dieppe – désignation du représentant de la Ville de Dieppe au sein du Conseil de surveillance.

Vous trouverez ci-joints les notes de synthèses se rapportant à ces 4 points ainsi que l'ordre du jour réactualisé de cette séance du 10 juillet 2017 .

Veillez agréer, cher (e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Par suppléance,
Nicolas LANGLOIS
1er Adjoint au Maire

